

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Réunion du Conseil Municipal du Vendredi 15 septembre 2017 à 20 h 00**

L'an deux mil dix-sept, le 15 septembre à vingt heures, Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian LAMBLIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Etaient présents** : Christian LAMBLIN, François ROUET, Jacques BEAUMONT, Danielle DAISER, Ghislain JONNART, Patrick HAGARD, Henri de COSSE BRISSAC, Frédéric AUGUSTIN, Philippe WACH, Saliha GUETIENNE, Béatrice BOSCOQ, Angélica BOVELLO

**Absents** : Paula BROUMAULT, Herveline PIKE, Shirley CARRAUD

**Secrétaire de séance** : Béatrice BOSCOQ

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir pris connaissance de la proposition de contrat d'entretien des bouches et poteaux d'incendie de SUEZ sur la commune et Montaby, donne son accord à l'unanimité de ses membres et charge monsieur le Maire de faire le nécessaire dans ce sens.

**Le Conseil Municipal,**

Souhaite faire procéder dans les meilleurs délais possibles à la rénovation et à l'extension de la mairie avec accès PMR, et aménagement de quelques places de parking et pour cela, sollicite l'aide la plus importante possible du Département dans le cadre des subventions 2018 .

**Le Conseil Municipal,**

Compte tenu du nombre de véhicule qui stationnent sur le trottoir en face du collège-lycée et pour pouvoir permettre aux élèves d'utiliser ces trottoirs, souhaite faire réaliser sur un terrain communal proche de l'établissement un parking pour les véhicules des parents d'élèves. Pour financer ces travaux les conseillers présents demandent l'aide la plus importante possible du Département dans le cadre des subventions 2018.

**Le Conseil Municipal,**

Donne son accord à l'unanimité de ses membres présents pour que monsieur le Maire signe au nom de la commune et la Préfecture la convention pour la transmission électronique des actes aux représentants de l'Etat.

**Monsieur le Maire,**

Informe l'assemblée qui approuve, de la location par la commune suite au départ des locataires actuels du logement situé au 16 rue du Val au 1<sup>er</sup> étage et du logement de la poste rue Corot pour un loyer mensuel respectif de 800 euros et 700 euros net, charges non comprises.

**Monsieur le Maire,**

Fait part aux conseillers présents de la demande de 4 familles de l'impasse de la Ramée à Montaby

pour que la voirie et les parties communes de ce lotissement soient rétrocédées dans le domaine communal ; la commune assurant jusqu'alors l'entretien de ce lotissement.  
Après discussion l'ensemble des conseillers présents donne son accord par 11 voix pour et une abstention.

**Monsieur le Maire,**

Communique les nouveaux horaires de l'école suite au retour de la semaine de 4 jours.  
Le retour à la semaine de 4 jours implique des modifications dans les horaires effectués par l'ATSEM et l'Adjoint d'animation ainsi que de la femme de ménage. Afin de limiter les conséquences pécuniaires des personnes concernées, en accord avec le centre de gestion du personnel et son service juridique, Monsieur le Maire se propose d'aménager au mieux ceux-ci dans l'intérêt des employés et de la commune, et faire une proposition dans ce sens au comité technique du centre de gestion pour avis.  
Par ailleurs, les conseillers présents sont amenés à se prononcer sur le nouveau règlement de la cantine/garderie et sur les tarifs proposés pour les bénéficiaires du quotient familial. A savoir :  
REGLEMENT : nouveaux horaires d'école et garderie, nouveaux tarifs pour la garderie : 0 euros le matin et le midi, 3 euros le soir pour les enfants présents à partir de 16h30.  
QUOTIENT FAMILIAL : diminution de la part restant à la charge des parents, les tarifs s'échelonnent entre 4€ et 7€ pour un quotient de 1200. Plein tarif au-delà.  
Après discussion notamment sur la gratuité de la garderie du midi, l'ensemble des conseillers présents approuvent ces modifications.

**Le Conseil municipal,**

Donne son accord à monsieur le Maire pour signer avec le receveur municipal la convention portant sur le recouvrement des produits locaux.

**Le Conseil Municipal,**

Pour faire suite aux nombreuses demandes de la part d'un riverain qui utilise les chemins communaux dans les bois de Montmélian, charge monsieur le Maire de se rapprocher du géomètre pour connaître le coût du bornage de ces chemins afin de répercuter celui-ci au demandeur en question.

**Monsieur le Maire,**

Présente la demande des propriétaires d'un terrain situé dans la zone ZC de la commune en vue d'y faire construire une maison individuelle très proche des habitations existantes. Ce terrain n'est pas considéré comme faisant parti de la zone urbaine de la commune comme le stipule le RNU. Toutefois, et parce que la commune manque de possibilités de construction, les conseillers présents ne sont pas opposés à cette demande mais exigent que toute la viabilisation du terrain en question soit à la charge de son propriétaire.

**Le Conseil Municipal,**

N'émet aucune remarque sur le rapport d'activité de SE60 pour l'année 2016.

**Le Conseil Municipal,**

Ne voit pas d'objection à formuler sur la proposition de retenir le taux de progression pour les indemnités de logement des instituteurs ayant droit prévue pour 2017 soit 0.80% par rapport à 2016.

**Monsieur le Maire,**

Communique à l'assemblée la liste des travaux et achats effectués ces trois derniers mois et celle de ceux prévus d'ici fin 2017.

**Monsieur le Maire,**

Informe le conseil municipal de la nécessité de recruter un adjoint d'animation compte tenu du départ de la personne en place.

A la suite de quoi, les élus chargent monsieur le Maire de signer le contrat correspondant, le temps horaire effectué étant de 1h30 le midi et de 1 heure le soir.

**Le Conseil Municipal,**

Donne son accord pour que soit ouvert une régie de recette afin de pouvoir encaisser les paiements des participants à la soirée du 9 septembre dernier et ce suite à la demande du percepteur.  
Madame la secrétaire de mairie est chargée de la mise en place de cette recette au plus tôt en liaison avec sa collègue Madame Wach.

**Le Conseil Municipal,**

Emet un avis favorable pour louer la chasse du fond du parc aux chasseurs de l'an dernier mais souhaite que cette location à 150 € pour cette année soit portée à 200 € l'an prochain .

**Le Conseil Municipal,**

N'est pas opposé à ce que la commune communique sur la possibilité pour ses administrés qui le souhaitent de consulter AXA en vue d'y souscrire leur complémentaire de santé si l'offre leur paraît avantageuse.

**Monsieur le Maire,**

Fait part à l'assemblée que suite à la demande du trésorier, il est nécessaire de faire procéder à la mise à jour de l'inventaire des biens communaux.

**Monsieur le Maire,**

Propose en fonction des divers travaux effectués d'entretien mais aussi du coût élevé du ramassage des ordures ménagères, que soient réévaluées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 les tarifs de location de la salle multifonction ainsi que celui des emplacements du cimetière pour les concessions perpétuelles

- Tarif de la salle :
  - Pour les mortifontains : 600€ au lieu de 550€
  - Pour les extérieurs : 1200€ au lieu de 1100€
  - La caution restant à 3000€

- Concession perpétuelle : 400€ de 2m x 1m

Après discussion sur le prix de la location de la salle pour les mortifontains, ces propositions sont adoptées à la majorité des présents.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu Monsieur le Maire sur la modification des horaires de l'ATSEM donne son accord à l'unanimité de ses membres pour que le temps effectif d'ATSEM soit de 30 heures par semaine soit 24 heures lissé sur l'année à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**Le Conseil Municipal,**

Pour faire suite à sa délibération du 13 janvier 2017 donne son accord pour vendre le tracteur international de la commune à Monsieur Dherbecourt pour la somme de 3000 € et de vendre à la même société la remorque et la tonne à eau pour également 3000 €.

Pour extrait certifié conforme le 20 septembre 2017

Le Maire,

Christian LAMBLIN